

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPAGNAC

Compte-rendu de la séance du mercredi 16 février 2022

Présents : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

1. **Aménagement Maison FRANCE SERVICES - Demande de subvention au titre « de la DSIL »**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des divers devis établis pour l'aménagement de la Maison des Services dans le cadre de sa labellisation Maison France Services d'Espagnac.

L'estimation des frais pour cette opération s'élèverait à un montant maximum de : **5 217,11€ H.T. soit 6 260,53€ TTC**

Electricité : 1 388,40€ - Signalétique : 366,00€ et Achat de matériel : 3 462,71€

Madame le Maire propose le financement suivant :

- **Subvention de l'Etat (DSIL)** : (30 % du montant de travaux H.T.) 1 565,00€

- **Part communale** 4 695.53€

Total 6 260,53€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le plan de financement et décide d'engager les travaux relatifs à cette opération,

2. **NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE DES DECHETS :**

L'agglo de Tulle a décidé de mettre en place un nouveau schéma de collecte des déchets afin de répondre aux objectifs règlementaires et de maîtriser les coûts de traitement et les coûts de collecte. Après avoir présenté brièvement ce projet, Mme le Maire demande aux élus d'émettre un avis le concernant. Les grandes lignes ressortant de cette consultation sont les suivantes :

Nous avons pleinement conscience que des efforts doivent être faits en matière de réduction du volume de déchets produits, notamment pour être en accord avec les politiques environnementales. Toutefois, le projet en l'état soulève de nombreuses questions.

- La tarification incitative :

Elle nous est présentée comme le seul moyen d'inciter la population à réduire ses volumes de déchets produits.

Une première approche, plus pédagogique que punitive aurait été judicieuse, avant de mettre en marche ce lourd dispositif.

- Auprès des usagers, en leur donnant des consignes de tri claires et simplifiées, et en communiquant sur les différentes possibilités de valoriser leurs bio déchets.
- Auprès des producteurs, concernant les autres déchets, notamment les emballages, en modulant leur contribution selon le type d'emballage utilisé et l'utilisation ou non d'emballage superflu.

Une approche pédagogique aurait permis une adhésion volontaire à la démarche environnementale, contrairement à la contrainte financière qui sera bien évidemment très mal reçue par la population.

Nous aurions souhaité que des réunions d'information concernant le projet soient organisées par l'agglo, et plus particulièrement le service en charge de la collecte et de la valorisation des déchets porteur du projet, avant toute prise de décision par le conseil communautaire.

- La maîtrise des coûts :

La maîtrise des coûts de traitement et de collecte nous est présentée comme l'un des objectifs du projet.

A ce jour, nous n'avons aucun chiffrage, même approximatif, des investissements nécessaires à la réalisation du projet. (Nouveaux camions, nouveaux conteneurs centralisés, système informatique de gestion de l'utilisation, honoraires du Cabinet ayant réalisé l'étude ...) aucune information précise sur les pertes générées par la vente ou l'abandon d'investissements précédemment réalisés...);

De même, aucune étude précise ne nous permet à ce jour de connaître même approximativement le montant annuel des économies réalisées, et ainsi de mesurer, en les comparant aux investissements nécessaires, la pertinence du projet.

Nous n'avons pas l'assurance qu'au nom des économies à réaliser nous ne condamnons pas certains agents à quitter leur poste, seulement de vagues promesses.

En outre, notre petite commune ne dispose pas forcément de surfaces suffisantes à l'installation des conteneurs et s'inquiète déjà de la nécessité d'acquérir des terrains, donc d'engager des dépenses.

- Le service rendu :

Nous vivons dans une petite commune de 23,63 Km² pour une population à ce jour d'environ 400 habitants. Notre commune est composée d'un bourg et de villages et hameaux dispersés. L'attribution de 6 points d'apport volontaire, en lieu et place des 25 points de collecte précédemment en place, va provoquer le mécontentement de nos concitoyens, augmenter la dépendance des anciens, voire même créer une dépendance chez certains. En effet, contrairement aux affirmations de notre expert, toutes nos personnes âgées ne disposent pas d'aide à domicile. Tous nos villages et hameaux sont desservis à la demande par des commerçants itinérants (boulangers, épicier, poissonnier, fromager, boucher) permettant aux personnes âgées d'être approvisionnées sans quitter leur domicile et sans être aidées.

La baisse de qualité du service de ramassage va entraîner la dépose sauvage des ordures ménagères. Qui va gérer ? : le maire doté de son pouvoir de police ?. L'agglo compétente en matière de gestion des déchets s'engagera-t-elle durablement à contrôler et nettoyer ou notre agent communal devra t il se charger de la tâche ?

J'ai entendu Mme la présidente évoquer la possibilité de créer des « brigades vertes ». Quelles seront leurs modalités d'intervention ? Seront-elles inscrites réellement dans le projet ?

Conclusion :

En conséquence des éléments évoqués supra, les élus de la commune d'Espagnac n'adhèrent pas à ce projet. Nous avons pleinement conscience de la nécessité d'une réduction du volume de déchets produits, mais nous ne souhaitons pas prendre de décision engageant le quotidien de nos concitoyens, sans avoir toutes les cartes en main. Le projet reste flou, non chiffré, sa pertinence reste donc à prouver.

Nous croyons cependant à la pédagogie et sommes assurés que la formation et l'information auraient dû constituer un préalable.

La séance est close à 11heures 30